



Réf. : 2012/008/FB/JCCD-er

Date : 18 juillet 2012

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de la norme 45 du Règlement de la Cour, j'ai l'honneur de vous informer officiellement que, le 18 juillet 2012, le Gouvernement du Mali a déferé au Bureau du Procureur la situation au Mali depuis le mois de janvier 2012. Je joins à la présente la lettre de renvoi en question.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

/signé/

Fatou Bensouda

Procureur

M. le juge Sang-Hyun Song

Président

Cour pénale internationale

Copie à :

Mme Silvana Arbia

Greffier

Cour pénale internationale

